

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h 30, en présentiel.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Berthier Fortin

La séance est tenue sous la présidence de Monsieur le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2021-021 du 5 avril 2021, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux y mettent fin. L'arrêté ministériel numéro 433-2021, daté du 24 mars 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site internet de la municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont jointes à la séance.

2021-05-085

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-086

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021, TENUE EN PRÉSENTIEL ET VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 avril 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

2021-05-087 **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021, TENUE EN PRÉSENTIEL ET VIDÉOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 19 avril 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-088 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent quinze mille huit cent soixante-deux dollars et quarante-huit (115 862,48 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de huit mille cent cinquante-deux dollars et vingt-quatre (8 152,24 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille quarante-cinq dollars et trente-trois (14 045.33 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente-huit mille soixante dollars et cinq (138 060,05\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés 2201 à 2236.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2021-05-089 **SUBVENTION COVID-19 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – RÉAFFECTATION DE L'EXCÉDENT À L'EXERCICE FINANCIER 2021 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT la subvention reçue au montant de quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars (49 885 \$) du Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation pour nous venir en aide dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les dépenses faites en 2020 au montant de quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-quatre (14 398,34 \$);

CONSIDÉRANT la possibilité de réaffecter les sommes non utilisées à l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'affecter le solde de trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et soixante-six (35 486.66 \$) à l'année financière 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

2021-05-090 ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – MINES SELEINE – SAISON HIVERNALE 2021-2022

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de trente (30) tonnes métriques de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022, auprès de Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Itée, au coût de cent douze dollars et soixante-quinze (112,75 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-091 AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des deniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2021.

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de quatre cent mille dollars (400 000 \$), et/ou de toute subvention pouvant être reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

D'autoriser le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-092 PLAN DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ – VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-René-de-Matane a besoin davantage d'information sur le plan de gestion de matières résiduelles révisé de la Ville de Matane,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE reporter le sujet à une séance ultérieure.

D'inviter la Ville de Matane à venir expliquer le plan de gestion de matières résiduelles révisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-093 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NO 2020-35005 – LOT 5 679 637 – 11, RUE DU MOULIN – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MATRICULE 1198-22-5537 – MONSIEUR JOEY BOUFFARD

Monsieur le maire Rémi Fortin informe que toute personne intéressée par cette dérogation mineure pouvait transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de quinze (15) jours suivant la publication du présent avis.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), et en particulier par les articles 145.1 et 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité satisfait;

CONSIDÉRANT QUE la demande faite par Monsieur Joey Bouffard pour autoriser qu'une résidence unifamiliale projetée a une superficie au sol de 52,03 mètres carrés, alors que la superficie minimale fixée est de 70,0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la largeur et la profondeur de ladite résidence projetée soient conformes, celle-ci aurait tout de même une superficie moindre de 17,97 mètres carrés que celle prescrite au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'une forte proportion de résidences dans le même secteur ont une superficie inférieure à celle prescrite de 70,0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est admissible malgré la présence d'un secteur de contraintes touchant le coin arrière droit du terrain, car la résidence sera implantée en dehors du secteur affecté par une zone d'alluvions;

CONSIDÉRANT QU'aucune bande de protection riveraine n'affecte la propriété;

CONSIDÉRANT QU'aucune zone inondable n'affecte la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la largeur et la profondeur minimales de la résidence projetée sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est desservi par le réseau d'égout et bénéficie d'un privilège au lotissement permettant la délivrance d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est devenu vacant depuis la démolition en 2013 d'une maison vétuste et abandonnée;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle résidence apportera de nouveaux revenus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane sous forme de taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC.2020-35005 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2020-35004 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-094

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - SEMAINES DU 12 ET 19 JUILLET 2021

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour les semaines du 12 et 19 juillet 2021 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

DÉPÔT – RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2021 – NORDIKEAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports mensuels d'exploitation de janvier 2021 et de février 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – ÉTAT DOSSIER DE PROPRIÉTAIRE OU D'EXPLOITANT DE VÉHICULES LOURDS – MARS 2021;

Le conseil municipal prend acte du dépôt du dossier de propriétaire ou d'exploitant de véhicules lourds, de la Société de l'assurance automobile du Québec de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – STATISTIQUE D'UTILISATION GONET EN ACCÈS PUBLIC ET RÉSERVÉ POUR L'ANNÉE 2020 - AZIMUT

Le conseil municipal prend acte du dépôt de statistique d'utilisation GOnet en accès public et réservé pour l'année 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ET DEMANDE DE SUIVIS – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport d'inspection des installations et demande de suivis de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT SOMAEU SUITE AUX DÉBOREMENTS DANS NOS STATIONS DE POMPAGE – PANNE ÉLECTRIQUE DU 23 AVRIL 2021 – NORDIKEAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport SOMAEU suite aux débordements dans nos stations de pompage causé par la panne électrique du 23 avril 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – MARS 2021 – NORDIKEAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation, ouvrages d'assainissement du mois de mars 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – AVIS DE PROJET – PROGRAMME 2021 DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'avis de projet du programme 2021 de la protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2021-05-095

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 3 MAI 2021

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 3 mai 2021 à savoir :

RETOUR AU TRAVAIL

Régis Desrosiers

Journalier et opérateur surnuméraire
De la machinerie municipale

4 mai 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

2021-05-096 DEMANDE D'APPUI FINANCIER – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC / HÔTELLERIE OMER-BRAZEAU

ATTENDU QUE l'Association du cancer de l'Est-du-Québec, l'Hôtellerie Omer-Brazeau offre aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches partout dans l'Est-du-Québec des services d'hébergement, d'entraide, d'accompagnement, d'information et de soutien qui les aident à se sentir mieux physiquement et psychologiquement;

ATTENDU QUE l'Association du cancer de l'Est-du-Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau a besoin d'un soutien financier pour maintenir ces services importants;

ATTENDU QUE plus de trois milles (3 000) personnes reçoivent un diagnostic de cancer sur notre territoire qui couvre le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, les besoins sont nombreux et donnent tout un sens au travail soutenu de l'Association pour mieux outiller les individus face au cancer et à ses impacts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane offre un montant de cent dollars (100 \$) pour soutenir l'Association du cancer de l'Est-du-Québec – Hôtellerie Omer-Brazeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2021

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance d'avril 2020 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-05-097 REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS ET AUX BÉNÉVOLES – PANNE DE COURANT DU 23 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT le dévouement des employés et la disponibilité lors de la panne de courant survenue le 23 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D' un message de remerciements aux employés et aux bénévoles s'étant impliqués dans la gestion de la panne électrique du 23 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-05-098 DEMANDE D'APPUI – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - FONDATION ÉMERGENCE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression du genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mai 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public et aucune question n'a été adressé par la poste ou par courriel.

2021-05-099

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 mai 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin
Maire**

**Joyce Bérubé
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**